

## L'indice du coût de la vie et les réclamations de salaire

Jean-Marie Martin

Volume 4, numéro 5, janvier 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023462ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023462ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Résumé de l'article

Dans quelles limites peut-on utiliser l'indice du coût de la vie au cours des négociations de salaire ?

### Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Martin, J.-M. (1949). L'indice du coût de la vie et les réclamations de salaire. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 4(5), 41–42.  
<https://doi.org/10.7202/1023462ar>

# Bulletin des relations industrielles

Volume 4, numéro 5

QUÉBEC

Janvier 1949

Publié par le  
Département des relations industrielles,  
Faculté des sciences sociales,  
Université Laval.

GEORGES-HENRI LÉVESQUE, o.p., *doyen*  
GÉRARD TREMBLAY, *directeur*  
GÉRARD DION, *sous-directeur*  
JEAN GAGNÉ, *secrétaire*  
CHARLES BÉLANGER, *administrateur*

Le Bulletin paraît mensuellement de septembre à juin (dix numéros par année).  
Abonnement annuel: Canada: \$1.50; étranger: \$2.00. Vingt-cinq cents le numéro.

Publication répertoriée dans le  
"Canadian Index".

Adressez toute correspondance  
au secrétaire de rédaction  
GÉRARD DION  
2, rue de l'Université, Québec.

Bulletin des relations industrielles

Volume 4, numéro 5 janvier 1949

## Sommaire

L'indice du coût de la vie et les réclamations de salaire Jean-Marie MARTIN.....	41
Economie du régime de formation professionnelle dans l'industrie de l'imprimerie de Montréal Marcel FORGET.....	43
Qui doit assementer les témoins? Marie-Louis BEAULIEU.....	45
Statistiques des relations de travail Sécurité syndicale dans la Province de Québec Gérard DION.....	47
48	48
On nous écrit.....	50

## Collaborateurs

BANCROFT, (Madame) M.-T., Traductrice du Bulletin.  
BEAULIEU, Marie-Louis, c.r., B.A., L.Ph., LL.D., avocat au Barreau de Québec, professeur à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences sociales de Laval.  
DION, Gérard, L.Th., L.Phil., M.Sc.Soc., professeur, sous-directeur, Département des relations industrielles, Faculté des sciences sociales, Université Laval.  
FORGET, Marcel, B.A., L.Ph., maître en relations industrielles (Montréal); assistant-secrétaire de la Commission d'apprentissage des métiers de l'imprimerie de la cité de Montréal.  
MARTIN, Jean-Marie, B.A., L.S.A. (Montréal), M.S.A. (Cornell), professeur, directeur du Département de l'Economie de la Faculté des sciences sociales de Laval.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des postes,  
Ottawa, Canada.

## L'INDICE DU COÛT DE LA VIE ET LES RÉCLAMATIONS DE SALAIRE

JEAN-MARIE MARTIN

*Dans quelles limites peut-on utiliser l'indice du coût de la vie au cours des négociations de salaire ?*

L'indice du coût de la vie du Bureau Fédéral de la Statistique a pour fonction d'exprimer, à l'aide de pourcentages, les changements survenant dans les prix de détail d'un certain nombre de marchandises et de services, de qualités et de quantités constantes, entrant dans la composition du budget d'une famille type pour une période déterminée.

Cette description exige de plus amples explications. Il faut se demander d'abord ce que l'on entend par « famille type »; ensuite, ce que l'on veut dire par « budget » et, enfin, ce que signifie « période déterminée ». Voilà les trois éléments essentiels qui entrent dans la composition de l'indice du coût de la vie.

La « famille type », dont il s'agit dans l'indice officiel canadien, n'est pas une famille réelle, c'est-à-dire que c'est la famille moyenne résultant d'un certain nombre de familles vivant réellement au pays, durant les années servant de période de base pour la composition de l'indice.

L'indice du coût de la vie a été calculé en faisant d'abord une enquête auprès de 45,000 à 50,000 foyers vivant dans douze villes du Canada. De ces 45,000 à 50,000 foyers, 1,439 familles ouvrières, considérées comme typiques<sup>1</sup> par le Bureau Fédéral de la Statistique, ont été choisies pour tenir un compte minutieux de leurs frais de subsistance, à compter du 1er octobre 1937 jusqu'au 3 septembre 1938. Ces familles vivaient dans les villes suivantes: Charlottetown, Halifax, St-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. Le revenu des 1,439 familles choisies variait de \$600 à \$2,800 par année, la plupart des familles cependant recevaient entre \$1,200 et \$1,600 de revenu par an. La moyenne du revenu de toutes ces familles s'établissait aux environs de \$1,500.

En analysant les budgets fournis par chacune de ces 1,439 familles, on en est arrivé à la conclusion que la moyenne des dépenses annuelles de ces 1,439 familles s'établissait à \$1,413.90. Cette somme a été choisie comme base et on lui a attribué le chiffre 100.

(1) Le choix des familles comme étant "typiques" s'est fait à la suite d'une étude élaborée du Recensement de la population au Canada, en 1931, en vue d'établir les attributs principaux des familles ouvrières au pays et aussi de choisir les villes facilitant le meilleur échantillonnage possible.

Comme il a été expliqué dans le numéro de novembre du Bulletin des relations industrielles, ce montant de dépenses familiales de \$1,413.90 se répartissait en six groupes importants de dépenses, soit : 1 — l'alimentation; 2 — le logement; 3 — le chauffage et l'éclairage; 4 — l'habillement; 5 — l'ameublement; 6 — divers. (Sous cette rubrique « divers » étaient inclus les frais familiaux pour la santé, les soins personnels, les déplacements, les loisirs et la récréation et l'assurance-vie).

En donnant au chiffre global des dépenses de \$1,413.90 la valeur de 100, on trouva que ce chiffre 100 se divisait pour ce budget de la façon suivante, selon les groupes budgétaires qui viennent d'être mentionnés : 1 — Alimentation, 31.3%; 2 — Logement, 19.1%; 3 — Chauffage et éclairage, 6.4%; 4 — Habillement, 11.7%; 5 — Ameublement, 8.9%; 6 — Divers, 22.6%.

Ce budget de \$1,431.90 par année, a-t-on vu, représentait la moyenne des dépenses pour l'entretien des 1,439 familles, mais il fallait que cette moyenne correspondît aussi à une famille moyenne et l'on découvrit que la famille qui représentait la moyenne des 1,439 familles étudiées comprenait 4.6 personnes.

Enfin, la période au cours de laquelle cette famille de 4.6 personnes dépensait pour sa subsistance annuelle une moyenne de \$1,413.90, s'établit durant l'intervalle de cinq ans, comprenant les années 1935-36-37-38 et 39.

Par ce qui précède, on peut voir que ce que l'on entend par budget familial, dans le cas de l'indice officiel du coût de la vie au Canada, c'est l'ensemble, pendant une période de cinq ans, des dépenses annuelles de subsistance d'une famille ouvrière composée de 4.6 personnes vivant dans l'un ou l'autre des milieux urbains déjà mentionnés, réparties selon six catégories de dépenses.

De toutes ces explications, il ressort clairement que l'indice officiel du coût de la vie au Canada ne s'applique qu'à un groupe de familles ayant un revenu annuel d'environ \$1,500 et que ce revenu annuel, puisqu'il est pris comme représentatif, est supposé refléter le revenu le plus courant des familles canadiennes. En outre, ce groupe de familles, toutes ouvrières, vit dans des milieux bien particuliers, c'est-à-dire dans des milieux urbains puisque les familles choisies pour observation l'ont été dans douze villes du pays d'un océan à l'autre. On ne peut cependant conclure, sans fausser la réalité, que tous les Canadiens habitent l'une ou l'autre de ces villes, que toutes les familles canadiennes sont des familles ouvrières et qu'elles ont toutes un revenu annuel oscillant aux environs de \$1,500. Il faut aussi ne

pas oublier qu'une famille de 4.6 personnes ne se trouve nulle part et que, par conséquent, la famille représentative fournissant le budget sur lequel se base l'indice du coût de la vie est une famille n'existant que dans l'abstraction.

Ces remarques ne sont pas faites pour critiquer la composition de l'indice du coût de la vie au Canada; elles n'ont pour but que de démontrer que l'indice du coût de la vie est une mesure arbitraire, calculée, il est vrai, avec autant de justice qu'a pu le permettre le milieu familial qui a fait l'objet des enquêtes budgétaires, mais qui n'en reste pas moins une mesure, c'est-à-dire un *terme de comparaison*. Il est clair que l'indice du coût de la vie ne représente pas les dépenses de telle ou telle famille particulière que nous pouvons connaître. L'indice est un *barème*, une *échelle d'étiage*, ainsi que le rappelle un article paru dans « La Revue Statistique du Canada », numéro de février 1948: « Il importe surtout de se rappeler, y lit-on, que l'indice mesure les changements survenus dans le *coût* de la vie et non dans les *régimes* de vie. C'est un indice du mouvement des prix plutôt que des changements qui se produisent dans les dépenses totales d'une famille. » « . . . L'indice, de surcroît, ne mesure que les changements *moyens* qui se produisent dans les cités et villes à travers le pays. En raison des circonstances particulières qui entourent la vie de certaines familles, il n'est pas douteux que le coût de la vie chez celles-ci ait augmenté de façon beaucoup plus marquée que l'indice. Par contre, chez d'autres familles, il s'est élevé moins rapidement. »

Tout ceci veut dire que l'on ne peut donner à l'indice du coût de la vie tous les sens que l'intérêt personnel ou les intérêts de groupe sont tentés de lui prêter. Il ne faut pas perdre de vue qu'une mesure particulière, par exemple: le mètre, l'étalon-or, etc., n'a d'utilité et de valeur que si elle est interprétée en regard de la fonction qui lui est propre: le mètre, pour mesurer des distances ou des surfaces; l'étalon-or, pour mesurer la valeur intrinsèque d'une monnaie; l'indice du coût de la vie, pour mesurer les variations survenues dans les prix de détail de certains services et marchandises bien spécifiques. D'ailleurs, le mot lui-même l'indique, il s'agit ici d'un indice, c'est-à-dire de la révélation d'une tendance et non d'une preuve. »

(2) Voir "Indice du coût de la vie", article paru dans "La Revue Statistique du Canada", février 1948. "Cost-of-Living Index, Its purpose and Construction", article published in "The Labour Gazette", November 1948, with illustrative figures revised using November, 1947 data. "Supplément, prix et indice des prix, janvier 1948": Index du coût de la vie du Bureau Fédéral de la Statistique (exposé explicatif réunissant toutes les révisions effectuées jusqu'au 2 janvier 1948).